



**MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DE LA VIENNE (MDPH)  
COMMISSION EXECUTIVE DU 13 SEPTEMBRE 2024**

**PROCES VERBAL**

*Date de convocation de la Commission Exécutive : 28 aout 2024*

**Participants**

**1- Membres représentant le Conseil Départemental de la Vienne**

**Madame Valérie DAUGE**, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental, Présidente du GIP – MDPH, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),

**Monsieur François BOCK**, Conseiller Départemental,

**Madame Valérie CHEBASSIER**, Conseillère Départementale,

**Monsieur Ludovic DEVERGNE**, Conseiller Départemental,

**Monsieur Alain JOYEUX**, Conseiller Départemental,

**Madame Sybil PECRIAUX**, Conseillère Départementale,

**Madame Lydie NOIRAUT**, Conseillère Départementale,

**2- Membres représentant l'État et les organismes de sécurité sociale du régime général**

**Madame Muriel MEYER**, représentant **Monsieur Fabrice BARTHELEMY**, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

**Monsieur Robert TESSIER**, Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne,

**Madame Carole TEIXEIRA**, Responsable du pôle Offre Hospitalière et Médico-Sociale, représentant **Monsieur Benjamin DAVILLER**, Directeur de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

**Madame Bouvet**, Directrice adjointe représentant **Madame Agnès MOTTET**, Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Vienne.

**3- Membres représentant les Associations**

**Monsieur Jean-Pierre BOUET**, Président de l'association DYS en Poitou,

**Madame Nicole COLLOT**, Présidente de l'association « Autisme Vienne »,

**Madame Jennifer MANGEARD-LOURME**, Responsable du pôle Handicap Psycho-social (AUDACIA),

**Madame Brigitte MONTELS**, Présidente de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne - PEP 86,

**Monsieur Yves PÉTARD**, Président de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques de la Vienne (UNAFAM 86),  
**Madame Maryse SICOT QUINTARD**, Vice-Présidente de l'Association Tutélaire de la Vienne (ATI 86),

Personnes absentes excusées ayant donné pouvoir

**Monsieur Benjamin DAVILLER**, Directeur de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, ayant donné pouvoir à **Madame Carole TEIXEIRA**.

**Monsieur Anthony BROTTIER**, Conseiller Départemental, ayant donné pouvoir à **Madame Valérie CHEBASSIER**.

**Monsieur Alain TÊTEDOIE**, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales, ayant donné pouvoir à **Madame Valérie DAUGE**.

Absent.e.s excusé.e.s

**Madame Rose-Marie BERTAUD**, Vice-Présidente du Conseil Départemental,  
**Madame Anne-Florence BOURAT**, Conseillère Départementale,  
**Madame Joëlle PELTIER**, Vice-Présidente Déléguée du Conseil Départemental,  
**Monsieur Benoît COQUELET**, Vice-Président du Conseil Départemental,  
**Madame Séverine SAINT-PÉ**, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

**Assistaient également à cette réunion**

**Madame Marion ANDRAULT-DAVID**, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités au Conseil Départemental,  
**Madame Marine GAUDUCHON**, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne,



**Madame Valérie DAUGE** ouvre la réunion de la Commission Exécutive à 10h00.

**Madame DAUGE** indique que le quorum est atteint : 17 membres sont présents en début de séance.

**Madame DAUGE** dresse la liste des pouvoirs (3) et présente l'ordre du jour.

**I. Adoption d'une motion sollicitant l'augmentation des subventions et concours nationaux à la MDPH de la Vienne**

**Madame DAUGE** rappelle qu'à l'occasion de la dernière réunion de la Commission Exécutive, ses membres avaient souhaité travaillé sur une motion afin de saisir l'Etat et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) des besoins financiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Une réunion de travail s'est tenue le 19 juin en présence de Mme Collot, Mme Pécriaux, M. Pétard et M. Tessier et a permis d'aboutir à un projet de motion. Celle-ci est complétée de deux propositions de Monsieur Brottier.

Les membres de la Commission Exécutive s'accordent à l'unanimité pour retenir les propositions de Monsieur Brottier.

**Monsieur Tessier** précise que le conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne s'est prononcé à l'unanimité favorablement sur ce projet de motion.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adoption de la motion et sa transmission au Ministre en charge ainsi qu'au Directeur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.**

## **II. Rapports d'activité 2023**

**Madame DAUGE** et **Madame GAUDUCHON** présentent les rapports d'activité 2023 : celui transmis à la CNSA et celui interne détaillant l'activité de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de handicap (CDAPH) de la Vienne (powerpoint et rapports ci-après).

**Madame MONTELS** regrette que les moyens humains de la MDPH ne permettent plus la présence de médecins en CDAPH.

**Madame SICOT-QUINTARD** et **Monsieur TESSIER** regrettent l'impossibilité pour les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'être présents en CDAPH.

**Madame PECRIAUX** précise que la CDAPH fonctionne en mode mixte (présentiel et/ou visio) et que la participation à distance est donc possible.

**Madame TEIXEIRA** partage les contraintes de l'ARS en matière de moyens humains. Elle partage avec Madame DAUGE l'importance de cibler les moments où la présence de l'ARS doit être priorisée.

**Monsieur PETARD** évoque que la présence des élus du Département au Conseil Territorial en Santé (CTS) serait en parallèle importante. Il évoque le fait que les « 50 000 solutions », se traduisent pour le département de la Vienne par trop peu de nouvelles places créées qui ne pourront répondre à l'ensemble des besoins.

**Madame DAUGE** partage le travail réalisé avec l'ARS à ce sujet. Elle évoque le fait que les « 50 000 solutions » sont positives en ce qu'elles permettent de nouvelles créations de façon pluriannuelle. Ainsi, 6 places en Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) vont être créées. Jusque-là, le Département portait seul la création de places en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM).

**Madame MONTELS** précise que la création de 6 places en EAM, par ricochet, libère 6 places en EANM qui permettent donc 6 entrées et ainsi de trouver des solutions adaptées pour 18 personnes.

**Madame DAUGE** souligne, malgré le côté positif de ces créations, les insuffisances de l'offre, notamment pour les enfants en attente de places. Elle souligne le rôle de l'éducation nationale qui à défaut de places en établissement accueille des enfants sur des solutions alternatives à renfort de moyens humains importants.

**Madame COLLOT** évoque pour certains jeunes la problématique des scolarisations à temps partielles et souhaite la transformation de places pour l'accueil de jeunes souffrant de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

**Madame MANGEARD-LOURME** interroge sur le suivi des personnes sans solutions.

**Madame GAUDUCHON** évoque le travail réalisé dans le cadre du Groupe d'Evaluation des Besoins. Celui-ci se réunit annuellement pour partager l'ensemble des données sur le nombre d'orientations par type d'établissement ou service, le nombre de personnes accueillies, le nombre de personnes sur liste d'attente et le nombre de personnes disposant d'une notification sans démarches engagées.

**Monsieur PETARD** souhaite pour ces personnes une bonne coordination des acteurs et une nouvelle offre sur le territoire afin de pouvoir maintenir un lien le temps de l'entrée en établissement ou service. Il souhaite lutter contre l'idée suivant laquelle l'assistantat prospérerait et estime que les usagers minimisent souvent leurs besoins.

**Madame DAUGE** informe les membres de la Commission exécutive de la nomination de Maëlig LE BARON à la direction de la CNSA à la suite de Virginie MAGNANT. Elle souhaite pouvoir le rencontrer pour partager l'ensemble des besoins du territoire.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité des rapports d'activité 2023 de la MDPH et de la CDAPH.**

### **III. CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA) POITOU ET LA MDPH DE LA VIENNE POUR L'ABONDEMENT PAR LA MSA POITOU DU FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP (FDCH) AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

**Monsieur TESSIER** évoque l'importance du fonds pour la prise en charge de restes à charges parfois encore très importants pour les personnes concernées. Il rappelle que le FDCH n'est jamais sollicité en plus du fonds d'aide extra-légale de la CPAM. Il évoque l'importance pour la CPAM de poursuivre l'abondement de celui-ci au bénéfice des usagers et l'intérêt de l'interconnaissance entre la MDPH et la CPAM. A ce titre, l'intervention de la MDPH auprès du Conseil de la CPAM a permis des échanges intéressants.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

### **IV. CONCLUSION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU TELESERVICE « MDPH EN LIGNE » INTERCONNECTE AVEC LA SOLUTION LABELLISEE DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA MDPH**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

**Madame GAUDUCHON** précise tout l'intérêt pour les usagers de pouvoir déposer leur dossier de demande par voie dématérialisée. Elle indique que le développement du projet implique un temps de travail important pour la Direction de la Transition Numérique du Département ainsi qu'un coût financier à travers l'acquisition de l'ensemble des « connecteurs » nécessaires entre l'outils métier et la plateforme de téléservice mise à disposition pour la CNSA.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

## **V. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

Le projet de délibération prévoit l'inscription d'une nouvelle recette relative à la cession des étagères des classothes de la MDPH, celles-ci n'étant plus utiles du fait du process de numérisation engagé.

**Madame GAUDUCHON** précise que, par rapport au projet de délibération transmis avec la convocation aux membres de la Commission Exécutive, la cession des étagères est proposée au prix de trois mille sept cent cinquante (3 750) euros, Poitou Rayonnage prenant à sa charge l'enlèvement et le transport des étagères.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

## **VI. CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE NUMERISATION ENTRE LA MDPH 86 ET LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES POUR LA NUMERISATION DU FLUX ENTRANT**

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

## **VII. CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE POITIERS – POLE SANTE ET LA MDPH 86**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération, la convention visant à favoriser les échanges d'information entre les agents du CCAS et ceux de la MDPH, toujours en lien avec les personnes accompagnées et avec leur accord, afin de faciliter leur parcours.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

## **VIII. Information sur les Etats Généraux du Handicap**

**Madame DAUGE** présente les grandes lignes de l'organisation des Etats Généraux du Handicap qui se tiendront au CREPS de Boivre, sur la thématique de la vie affective et sexuelle. Elle remercie l'ensemble des membres du Comité de Pilotage qui travaillent à l'organisation de la journée.

**Madame MANGEARD-LOURME** interroge sur les modalités d'invitation à cette journée et questionne la possibilité de participer partiellement pour des personnes concernées.

**Madame GAUDUCHON** expose les modalités d'invitation arrêtées par le Comité de Pilotage, semblables à celles de l'an passé et visant à inviter les personnes concernées par l'intermédiaire des associations. Elle confirme que les Groupes d'Entraide Mutuelle font bien partie des invités et qu'il leur sera proposé de tenir des stands et/ou de présenter des expositions (comme cela est le cas pour les associations).

**Monsieur PETARD** relaie le souhait du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) que la richesse du contenu de cette journée soit partagée avec le plus grand nombre.

## **IX. Point d'étape sur l'expérimentation de la territorialisation de l'accueil des personnes en situation de handicap au 28/08/2024**

**Madame GAUDUCHON** présente un premier bilan de l'expérimentation qui, tant pour les usagers que pour les équipiers se révèle très positif.

**Madame ANDRAULT-DAVID** ajoute que ce nouveau partenariat permet d'acculturer l'ensemble des personnels des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) concernées.

**Madame DAUGE** souhaite que l'expérimentation puisse être élargie davantage.

## **X. Retour sur les travaux du Groupe d'Evaluation des Besoins relatifs à la caractérisation des décisions dans l'outil Via Trajectoire**

**Madame GAUDUCHON** présente l'ensemble de la démarche, sa méthodologie partenariale et l'objectif partagé de permettre aux directions d'Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) de disposer d'éléments visant à prioriser et prononcer les admissions. En parallèle, les caractérisations réalisées permettront de suivre les situations dans le cadre du Dispositif d'Orientation Permanent (DOP) et donc de disposer d'une vision plus fidèle à la réalité du nombre de personnes en situation critique ou risque de rupture.

**Monsieur PETARD** partage l'intérêt du travail mené mais pose la question des situations que ne seront pas caractérisées comme étant prioritaires. Il évoque un parallèle avec l'APA qui ne prendrait en compte que les personnes en GIR 1.

**Madame MONTELS** partage l'intérêt du travail mené pour faciliter la réalisation des admissions.

**Madame MANGEARD-LOURME** évoque des situations de rupture pour des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au moment du passage à l'âge adulte.

**Madame ANDRAULT-DAVID** mentionne que 30% des enfants pris en charge par l'ASE sont en situation de handicap. Sur l'ensemble des enfants en attente de place en IME, 20% relève de l'ASE. Les échanges menés entre le Conseil départemental et l'ARS ont permis de disposer de crédits trop peu importants (250 000 €) au titre des « 50 000 solutions ». Elle évoque des besoins abyssaux et la saisine de l'ARS à ce sujet.

**Madame TEIXEIRA** évoque que, dans le cadre des « 50 000 solutions », les crédits sont ciblés. Figure un item autour des jeunes pris en charge par l'ASE.

**Madame DAUGE** propose la création d'un groupe de travail.

**Monsieur PETARD** évoque un projet transmis au rectorat d'articulation entre la psychiatrie et l'éducation nationale. Il le transmettra à Madame MEYER qui n'en a pas connaissance.

## **XI. Informations et questions diverses**

- **Rentrée scolaire**

**Mme MEYER** présente un point sur la rentrée scolaire.

2 202 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire, soit une augmentation de 4,5% dans un contexte de baisse démographique.

654 élèves sont scolarisés en ULIS et aucun élève n'est en attente d'affectation.

400 dossiers restent à évaluer au sein de la MDPH, de nouvelles notifications vont donc arriver. Mme GAUDUCHON expose le calendrier partagé mis en œuvre afin d'éviter au maximum ces situations.

117 jeunes ont été nouvellement notifiés pour du Matériel Pédagogique Adapté.

98 élèves sont en attente de place en IME, dont 12 restent à domicile et 2 pour la seconde année consécutive.

Territorialement, les besoins se concentrent sur Poitiers mais l'ensemble du département est concerné

Les enfants en attente de place et scolarisés en milieu ordinaire sont pris en charge au sein d'ULIS, avec renforts d'aide humaine (au total, 14 ETP d'AESH). Elle exprime que lorsque la scolarisation est à temps partiel, plus ne serait pas possible pour l'école – en parallèle d'autres accompagnements étant nécessaires.

**Madame TEIXEIRA** expose l'organisation mise en œuvre pour les demandes de Crédits Non Reconductibles par les ESMS. Les retours des demandes sont attendus rapidement.

**Madame DAUGE** regrette que le fait que les situations sont connues, le travail anticipé à travers l'ensemble des rencontres partenariales engagées dès février dans le cadre du Groupe d'Evaluation des Besoins.

Elle déplore le fait que les situations puissent être encore plus difficiles dans d'autres départements.

**Madame MONTELS** évoque le besoin de création de places bien ciblées, peut-être sur les petits (avant 6 ans) et sur le territoire le plus en tension. **Madame COLLOT** mentionne les difficultés des établissements pour, à budget constant, proposer un accueil de qualité.

**Madame MEYER** mentionne les formations engagées à l'attention des enseignants, notamment lorsqu'ils accueillent des enfants disposant d'une orientation non mise en œuvre. En parallèle, une formation sur la « conception universelle des apprentissages » est proposée.

Enfin, **Mme MEYER** expose la création de deux nouveaux postes dans son équipe : un enseignant référent à Châtellerauld ainsi qu'un poste de référent TND/TSA. Elle évoque les dispositifs nouveaux de la rentrée (INE pour tous les élèves et AESH sur le temps méridien – sujet très difficile à mettre en œuvre à moyens constants).

- **Création du Dossier Unique d'Admission**

Celui-ci sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et permettra de déposer de façon dématérialisée et unique des inscriptions en ESMS.

- **Signature du Pacte Local des Solidarités**

La MDPH est signataire du Pacte Local des Solidarités. En son sein est inscrite une action prioritaire sur le soutien des démarches d'aller vers, en particulier dans le champ du handicap. **Madame BOUVET** mentionne que les services de la DDETS et de la MDPH travaillent sur cette thématique, une enveloppe financière régionale permettant de penser des projets au-delà de ceux inscrits au Pacte.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame DAUGE** interroge sur d'éventuelles questions diverses.

**Madame DAUGE** remercie les membres pour leur participation et clôt la séance à 12h20.

1<sup>er</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vienne,  
Présidente de la Commission Exécutive du GIP-MDPH de la  
Vienne



**Valérie DAUGE**